

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine  
Service Acquisitions et Recherches  
1 25 55

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Prise en location de locaux situés 77 rue Peyssonnel Marseille13003, destinés à l'installation d'un service de la DIMEF proposant un accompagnement éducatif à des mineurs hébergés dans le secteur diffus**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, la Direction des Maisons de l'Enfance et de la Famille (DIMEF) s'est dotée d'un service spécifique gérant la prise en charge des mineurs non accompagnés. Ce service accueille en urgence les mineurs orientés par la cellule nationale et organise le temps de transition entre leur arrivée à la suite de la décision de placement dans les Bouches-du-Rhône et leur intégration dans des structures d'accueil pérennes. Actuellement ce service ne dispose pas de bureaux pour exercer ses missions et recevoir les enfants qui sont hébergés dans le diffus. Des recherches de sites à la location ont été entreprises et une offre nous est parvenue.

Ainsi, il est proposé de prendre à bail des locaux situés 77 rue Peyssonnel 13003 Marseille. Il s'agit d'un espace en rez-de-chaussée, à usage de bureaux d'une superficie de l'ordre de 310 m<sup>2</sup>. Ces locaux sont climatisés et en partie cloisonnés. Le propriétaire s'est engagé à réaliser la remise en état des lieux (sols, faux-plafonds, seuil d'entrée, séparation des lots, installation électrique,...).

Le loyer annuel s'élève à 62 400 € TTC/an, charges et impôt foncier en sus, après travaux. Les services du Domaine ont été consultés. Leur avis devrait nous parvenir prochainement. En tout état de cause, la location n'interviendra que sous réserve d'un avis conforme du Domaine sur la valeur locative proposée.

Compte tenu des travaux à réaliser, la date de prise d'effet de la location, d'une durée de 3 ans, sera constatée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il est donc proposé de prendre en location ces biens, en raison de l'intérêt qu'ils présentent pour la DIMEF.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente, de prendre la délibération suivante.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL